



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOUTIEN À LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Appui du Conseil d'Etat à des projets des Hautes écoles

Dans le cadre du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », le Conseil d'Etat accorde 5 millions de francs à des équipes de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) et de l'Université de Lausanne (UNIL). Les projets soutenus portent sur la technique du bâtiment, les énergies renouvelables ainsi que sur des aspects de durabilité et de gestion énergétique.

Lancé en janvier 2012, le programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » comprend de nombreux volets. L'un d'eux, doté de 12 millions de francs, est consacré au soutien à la recherche et au développement dans les Hautes écoles du canton. Le Conseil d'Etat soumet son financement à certaines conditions, parmi lesquelles figurent l'état d'avancement des projets sélectionnés et leur capacité à générer des retombées économiques pour le canton. Dans ce cadre, trois équipes de la HEIG-VD et une autre de l'UNIL se voient attribuer un total d'environ 5 millions de francs jusqu'en 2016.

Les projets soutenus à la HEIG-VD s'inscrivent principalement dans les domaines de la technique du bâtiment et des énergies renouvelables. Ils portent, notamment, sur un processus de torréfaction de la biomasse permettant la production d'électricité et de chaleur, le développement de capteurs solaires invisibles pour des bâtiments protégés ou sur la réalisation d'une petite installation de cogénération qui, lorsqu'elle est couplée à un poêle à bois, peut produire de l'électricité. De leur côté, les chercheurs de l'UNIL se penchent sur des questions de gestion énergétique et de durabilité qui n'ont pas encore fait l'objet d'études et qui devraient aboutir à des solutions innovantes en terme de gouvernance.

Cinq projets menés par des laboratoires de l'EPFL doivent aussi bénéficier du soutien du programme. Une nouvelle décision de subventionnement les concernant sera soumise ultérieurement au Conseil d'Etat.

En plus de l'appui à la recherche scientifique, le programme « 100 millions » déploie ses effets dans de nombreux domaines d'action. Une enveloppe de 30 millions de francs est ainsi destinée à encourager les propriétaires à entreprendre des travaux d'isolation supérieurs à la moyenne ou à remplacer leur chauffage électrique par une autre source de chaleur. La production de courant d'origine renouvelable est également soutenue par le biais de ponts RPC pour l'énergie photovoltaïque et l'électricité issue de la biomasse humide.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 juin 2013

DSE, Cornelis Neet, directeur général de l'environnement, 021 316 43 77